

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 13/09/2022 Dossier complet le : 25/11/2022 N° d'enregistrement : 2022-6417

1. Intitulé du projet

Projet de renforcement des réseaux d'assainissement pluvial sur la commune de la BERNERIE-EN-RETZ dans le but d'assurer une protection contre les inondations

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Nom, prénom et qualité de la personne LAGUYER Geoffrey
habilitée à représenter la personne morale Responsable du service EAUX PLUVIALES URBAINES

RCS / SIRET

2	0	0	0	6	7	3	4	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11 19	Travaux de renforcement du réseau d'assainissement pluvial au niveau du secteur des Carrés sur la commune de la BERNERIE-EN-RETZ, y compris celui de l'émissaire en mer existant (Passage de Ø600 en Ø1000). Le rejet peut ainsi être supérieur à 30 m ³ /h lors d'épisodes pluvieux, toutefois ce rejet ne sera ni constant, ni régulier au long de l'année.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de renforcement des réseaux d'assainissement pluvial sur le secteur des Carrés a pour objectif de réduire les risques d'inondation engendrés par un sous-dimensionnement du réseau d'assainissement pluvial actuel. Ces travaux permettront de résorber les risques d'inondation pour un épisode pluvieux d'occurrence trentennale.

Le réseau d'assainissement pluvial du secteur a fait l'objet d'une modélisation dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial communal. Les aménagements prévus correspondent à ceux préconisés dans le cadre de cette étude.

Plusieurs scénarii d'aménagements ont été étudiés et présentés aux services de la mairie de La-Bernerie-en-Retz. Au vu des contraintes techniques et des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la Commune, il s'avère que le redimensionnement du réseau jusqu'à l'émissaire en mer au droit de l'avenue du Rocher Vert soit la solution la plus adéquate pour pallier les inondations du secteur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de résorber les inondations provoquées par les débordements du réseau pluvial sur le secteur des Carrés, sur la commune de la BERNERIE-EN-RETZ.

Des inondations récurrentes dans le secteur des Carrés ont eu lieu en 2018, 2020 et 2022.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les canalisations présentant un sous-dimensionnement dans le cadre du schéma directeur pluvial, ainsi que celles présentant un mauvais état structurel détecté par les inspections télévisées seront remplacées en tranchée ouverte.

La Commune a planifié le réaménagement de voirie de la rue Jeanne d'Arc pour l'année 2024, les travaux pluviaux devraient donc être réalisés au plus tard en automne 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau pluvial redimensionné fera l'objet de campagnes de curage préventives afin de limiter les risques d'ensablement des collecteurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera également soumis aux procédures réglementaires suivantes :

- Régime déclaratif au titre du Code de l'Environnement - Milieu aquatique (Loi sur l'eau) pour la rubrique 4.1.2.0 concernant les travaux de plus de 160 k€ en contact avec le milieu marin.
- Concession d'utilisation du Domaine Public Maritime, incluant une enquête publique.
- Dossier de déclaration des travaux auprès de l'ABF en raison de la situation géographique du projet au sein d'un site patrimonial remarquable (AVAP - 2106250011)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de réseaux à redimensionner et poser dans le cadre du schéma directeur	1 840 ml
dont canalisations diamètre 300mm	230 ml
dont canalisations diamètre 400mm	806 ml
dont canalisations diamètre 500mm	285 ml
dont canalisations diamètre 600mm	95 ml
dont canalisations diamètre 800mm	337 ml
dont canalisations diamètre 1000mm	87 ml

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rues Jeanne d'Arc, du Port Chesneau, Alsace Lorraine, Auguste Méteveau, avenues du Rocher Vert, Croix Lucas, Louis Gautier, Talpié Delhommeau, boulevard Chaussée du Pays de Retz et promenade Wilson sur la commune de la Bernerie-en-Retz

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 0 2 ' 0 9 " 211 Lat. 4 7 ° 0 4 ' 3 3 " 960

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 0 2 ' 1 5 " 511 Lat. 4 7 ° 0 4 ' 2 6 " 547

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 0 1 ' 3 8 " 712 Lat. 4 7 ° 0 4 ' 5 2 " 284

Communes traversées :

LA BERNERIE-EN-RETZ

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de pas permis, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'émissaire en mer prévu d'être redimensionné dans le cadre du projet débouche au sein d'une ZNIEFF de type II, à savoir : MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF (520005785)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du projet concerne le réseau d'assainissement pluvial de la commune de LA BERNERIE-EN-RETZ
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des travaux sont situés au sein du SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (AVAP - 2106250011)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une défrichage ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL - BAIE DE BOURGNEUF NORD, approuvé le 13 Juillet 2016 - Zone d'érosion côtière - Zone BC (Zone de bande de précaution, de chocs mécaniques liés à la houle)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'émissaire en mer débouche au sein d'un site Natura 2000 (Directive Habitat - FR5200653 / Directive Oiseaux - FR5212009) Impact potentiel sur la plage et l'estran / Empiètement potentiel sur l'estran en cas de prolongement de l'émissaire
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus des fouilles, extraits pendant les travaux, seront évacués vers une décharge agréée adaptée
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de graves naturelles 0/31,5 et de sables 4/6 pour l'exécution du remblai des fouilles et la bonne mise en œuvre des collecteurs. Des analyses seront réalisées sur les déblais du site, afin de déterminer si ceux-ci peuvent être réutilisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le redimensionnement des réseaux engendra une augmentation des débits uniquement pour des épisodes pluvieux qui provoquent des débordements à l'heure actuelle (Cette augmentation de débit est liée à la résorption des débordements observés). A ce jour, il est estimé que les débordements interviennent en moyenne, une fois tous les 5 ans, ce qui est très rare. Le risque d'érosion de l'estran dépend principalement de la vitesse de l'écoulement au point de rejet. Or, si l'augmentation future du débit à l'exutoire est de 60%, la vitesse de l'écoulement en sortie n'augmentera que de 20%. Pas d'augmentation significative du risque d'érosion de l'estran.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après consultation de la chargée de mission Natura 2000 et RAMSAR, il est indiqué que le projet est situé au sein de l'habitat d'intérêt communautaire "Estrans de sable fins" (cf. carte annexée). La chargée de mission nous indique que la plage des Carrés est à enjeu biologique faible et aucun enjeu oiseaux n'est enregistré sur la zone couverte par le projet. L'impact du projet est donc limité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir paragraphes précédents
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de l'émissaire, au niveau de la plage des Carrés et de l'estran sera légèrement augmentée par rapport à l'état actuel du fait d'un redimensionnement de Ø600 à Ø1000. Le linéaire projeté reste toutefois identique à ce qui existe actuellement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL - BAIE DE BOURGNEUF NORD - Zone BC (Zone de bande de précaution, de chocs mécaniques liés à la houle)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de diffusion du panache de la pollution pluviale sera menée dans le cadre de ce projet pouvant influencer sur la nécessité de prolonger l'émissaire en mer.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase de réalisation des travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des rejets d'eaux pluviales, lors d'épisodes pluvieux au niveau de la plage des Carrés
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets issus des fouilles. Ceux-ci seront analysés pour déterminer la filière d'évacuation adaptée

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier sera soumis à l'avis de l'ABF lors de la phase d'étude
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les travaux sont susceptibles d'impacter temporairement l'habitat "Estrans de sable fin - 1140-3", constituant une zone de ressource alimentaire ou zone de reposoir pour les migrations saisonnières des anatidés et limicoles (Tadorne de Belon, Canard Siffleur, Bernache cravant, Spatule blanche, Sternes). Les travaux seront ainsi réalisés en dehors des périodes de migration de ces espèces.

- La plage constitue un habitat capital pour la nidification du Gravelot à collier interrompu et potentiellement celle du Grand Sterne et de la Sterne naine. Elle constitue une zone d'alimentation et de reposoir de marée haute pour de nombreuses espèces limicoles. A noter cependant qu'il n'y a pas d'enjeu oiseau identifié sur la zone du projet et que la plage des Carrés est à enjeu faible. Toutefois, les travaux seront ainsi réalisés en dehors de périodes de nidification de ces espèces.

- Les déblais excédentaires issus des fouilles seront évacués vers une filière de traitement adaptée

- Afin de protéger les zones de baignade, une étude de diffusion du panache de pollution sera menée lors de la phase d'étude. Les conclusions de cette étude seront respectées

- Les impacts sur la population seront limités par l'imposition d'horaires de chantier stricts (en journée, pas le week-end). Les engins de chantier devront être conformes aux normes en vigueur concernant le bruit, les vibrations et les pollutions de l'air

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La principale incidence du projet consiste en une augmentation du débit à l'exutoire en moyenne une fois tous les 5 ans, ce qui reste relativement rare. Cette augmentation du débit est seulement due à la résorption des débordements des réseaux en amont et non à un apport supplémentaire. De plus, si l'augmentation du débit est significative, l'augmentation de la vitesse d'écoulement reste relativement mesurée et n'engendre pas d'augmentation significative du risque d'érosion de l'estran.

Le prolongement de l'émissaire (entre 50 ml et 100 ml) sera décidé selon les conclusions de l'étude de diffusion du panache de pollution pluviale afin de supprimer les risques au niveau des zones de baignade.

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de nidification, migration.

En conséquence, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- SDAP de la commune de LA BERNERIE-EN-RETZ, approuvé le 12 Décembre 2014 et autorisé le 21 Novembre 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PORNIC

le, 21/11/2022

Signature

Pour le Président
Par délégué

Le Vice-Président
Claude CAUDAL

PORNIC
agglo
RAYS DE RETZ



